Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: activités de recherche, de développement technologique et de démonstration

1997/0119(COD) - 16/12/1997

Le rapporteur a souligné l'importance de la valeur ajoutée des programmesde recherche européens et elle a expliqué que cela depasse la promotion de meilleurs échanges entre les chercheurs de différentes nationalités, car il répond à la demande de donner toutes leurs chances aux PME et d'encourager le Centre Commun de Recherche à s'affirmer en tant qu'organe indépendant. A propos des enveloppes financières envisagées, le rapporteur estime que la Commission, avec ses 16,7 milliards d'Ecus, n'avait pas été très visionnaire, car ceci equivaut à 4% à peine des dépenses totales de la recherche des pouvoirs publics de l'Union. Le commissaire Cresson a constaté avec satisfaction que le Parlement appuie et renforce dans se aspects innovatifs les priorités de la Commission; en particulier, en abordant les aspects financiers, le commissaire a remarqué que le projet d'avis du PE propose un 5ème programme-cadre doté d'une enveloppe de 400 millions d'écus de plus que ce que propose la Commission; à cet égard, elle s'est déclarée convaincue que face à des concurrents comme les américains et les japonais, qui ne relâchent pas leurs efforts, l'Union ne peut pas se permettre de réduire ou de laisser stagner les moyens accordés aux recherches menées au niveau européen. Par ailleurs, Mme Cresson est d'accord avec l'esprit des amendements du PE, qu'elle à jugés très utiles dans plusieurs cas (p.ex. l'amendement qui traduit en termes opérationnels l'indépendance entre la décision d'adoption du 5ème programme et son enveloppe financière et la négotiation sur les futures perspectives financières de l'Union ou les amendements qui visent à assurer un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans le programme "Amélioration du potentiel humain" et l'introduction de la question de l'égalité des chances à titre de thème pour la recherche socio-économique. Le commissaire a déclaré,enfin, qu'elle entend renforcer sa coopération avec le PE pendant la mise en oeuvre du programme de recherche, car le PE est l'intermédiaire le plus légitimé pour faire en sorte que la recherche européenne soit mise au service du citoyen européen.